



contrat tous risques qui s'avère ne pas en être un

Par **brian26**, le **08/10/2009** à **17:30**

bonjour,

voici mon problème, après avoir acheté une moto 50cm3 pour mon fils de 15 ans, je suis passé par un courtier afin de l'assurer. Etant donné qu'elle était neuve j'ai demandé un contrat tous risques, le courtier m'a très bien orienté et m'a fourni un contrat avec "la formule la plus haute" selon ses dires.....

mon fils a eu un accident la semaine dernière et, oh surprise il s'avère que le véhicule n'est pas assuré pour les dommages causés au véhicule de mon fils.

j'ai repris contact avec le courtier qui a reconnu son erreur en m'indiquant un manque de connaissances de sa part, mais bien entendu il n'en fait état qu'au téléphone....

j'ai donc réglé les frais de dépannages et depuis ce véhicule est en attente de réparations....

j'aimerais savoir quelles sont mes droits et comment les appliquer, merci d'avance de vos réponses et bravo pour votre action.....

brian26